

MISSION PERMANENTE  
DE LA  
REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
AUPRES DE  
L'OFFICE DES NATIONS-UNIES  
GENEVE  
6-8 RUE DU NANT  
TEL. (022) 736 20 22



PERMANENT MISSION  
OF THE  
REPUBLIC OF CAMEROON  
TO THE  
UNITED NATIONS OFFICE  
GENEVA  
6-8 RUE DU NANT  
TEL. (022) 736 20 22

## 61<sup>E</sup> SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

\*\*\*\*\*

DISCOURS  
DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR LAURENT ESSO  
MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES  
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*

Genève, le 17 Mars 2005

(à vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

Permettez-moi, avant toute chose d'adresser, à Vous-Même, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du bureau, les vives et chaleureuses félicitations de la délégation camerounaise, pour votre élection à la Présidence des travaux de la 61<sup>ème</sup> session de la Commission des droits de l'homme.

Je suis persuadé qu'avec vos éminentes qualités vous saurez bien conduire nos délibérations. Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, du soutien et de la collaboration de ma délégation.

Je voudrais également exprimer à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mike SMITH d'Australie, l'appréciation de mon pays, pour la sagesse et la compétence avec lesquelles, lui et son bureau, ont conduit les travaux de la 60<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme.

Enfin, il me plaît de saisir la présente occasion pour saluer et adresser nos vives et chaleureuses félicitations à Mesdames Louise ARBOUR et MEHR KHAN Williams, pour leurs nominations, respectivement aux postes de Haut Commissaire et Haut Commissaire adjoint des Nations Unies aux droits de l'homme.

Mon pays, le Cameroun, leur souhaite plein succès dans la noble et délicate mission qui leur est confiée et les assure de sa franche collaboration.

Monsieur le Président,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de  
Délégation,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,

Notre rencontre annuelle est loin d'être un simple rituel. Elle est l'expression de notre volonté commune d'évaluer le chemin parcouru dans la mise en œuvre des engagements librement souscrits en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Le rapport d'activités présenté par Mme le Haut Commissaire, le premier sous sa direction, et les différents rapports thématiques produits par les mécanismes conventionnels et extra conventionnels illustrent l'immensité de la tâche, son importance et l'urgence qu'il convient d'apporter à l'amélioration, sinon au redressement de certaines situations mettant en péril les droits de la personne humaine.

Nous sommes tous comptables en matière des droits de l'homme : structures organisées publiques ou privées ; soit même à titre collectif ou individuel.

Un rapide examen rétrospectif conduit à reconnaître le travail méritoire accompli au fil du temps depuis sa création par la Commission des droits de l'homme. Ainsi, la question des droits de l'homme fait désormais partie de l'agenda de la communauté internationale. Par ailleurs, notre commission a permis le renforcement du contrôle du respect par les Etats des traités relatifs aux droits de l'homme. De même, elle nous a permis de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine.

C'est le lieu de saluer ici, la récente organisation, par l'ONU, de la première session de l'Assemblée Générale consacrée à la libération des camps de concentration nazis. Cette initiative est d'autant plus salubre que le monde, malgré des avancées notables en matière de respect des droits de l'homme et des libertés, reste menacé par des groupes et idéologies révisionnistes.

La commémoration des 60 ans de la libération d'AUSCHWITZ doit consolider la détermination de la communauté internationale à bâtir ensemble un monde plus solidaire, qui puisse agir rapidement et efficacement, contre les génocides, tous les génocides et autres crimes contre l'humanité, quel que soit le lieu où ils se produisent, quelle que soit l'époque où ils se produisent.

Monsieur le Président,

Au cours de la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre prochain, la communauté internationale examinera entre autres, la mise en œuvre des « Objectifs de Développement pour le Millénaire » contenus dans la déclaration du Millénaire adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2000.

C'est dire que la présente session des droits de l'homme n'aura que plus de relief, puisqu'elle nous permettra non seulement d'esquisser un bilan, mais aussi d'évaluer les acquis et de définir les grandes orientations à imprimer à la mise en œuvre des exigences inaliénables de la condition humaine.

En effet, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de la protection de l'environnement, malgré une réelle prise de conscience suscitée dans ces domaines, les progrès ne sont pas particulièrement encourageants. La pauvreté reste l'une des plus grandes préoccupations du siècle. L'aggravation de la pauvreté s'accompagne d'un accroissement des inégalités dans de nombreux pays en développement. Conjuguées avec d'autres inégalités, les frustrations qu'entretient la pauvreté attisent les violences et semblent constituer un terreau fertile pour le terrorisme.

Monsieur le Président,

Plusieurs pays dont le mien restent confrontés au phénomène de la pauvreté. Ils sont soumis depuis de longues années aux politiques d'ajustement structurel et portent de plus en plus difficilement le poids d'une lourde dette.

Pour assurer des conditions de développement indispensables à la préservation de la paix mondiale, la communauté internationale doit faire preuve de plus de solidarité et respecter les engagements pris.

Notre Commission doit, plus que par le passé, s'atteler à démontrer l'importance que revêtent les droits économiques, sociaux et culturels et particulièrement le droit au développement.

Dans ce cadre, elle devrait, plus que jamais, amener la communauté internationale à placer l'être humain au centre de ses préoccupations. Elle doit accorder une égale priorité à la promotion du droit à un niveau de vie suffisant, à la santé, à un environnement sain, et à l'épanouissement du cadre institutionnel et politique des activités humaines. Cela requiert évidemment une coopération équilibrée, un partenariat juste et une véritable solidarité internationale.

Dans cet esprit, mon pays se félicite des promesses généreuses faites par un certain nombre de gouvernements tels que celui Britannique, avec la récente initiative d'allègement de la dette de 19 pays dont 12 africains, au lendemain d'une concertation du G8 à Londres.

Si mon pays s'est associé à l'élan de solidarité de la communauté internationale face aux désastres causés par le Tsunami, c'est qu'il est convaincu que la solidarité est la clé du problème. Dès lors, il est permis de penser que l'Afrique, pour sortir du désastre de la pauvreté, peut également bénéficier d'une telle marque d'attention planétaire.

Monsieur le Président,

Tous les droits de l'homme sont universels, interdépendants et indissociables. Nous restons profondément convaincus que la pleine réalisation des droits civils et politiques est intimement liée à la jouissance des droits économiques et culturels y compris le droit au développement.

Dans ce cadre, le Cameroun voudrait renouveler ici son attachement à l'idéal des droits de l'homme, et réaffirmer son engagement à les promouvoir toujours davantage.

En témoigne déjà, la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et pour l'exécution desquels il se plie volontiers. Il y a lieu de relever également l'adoption d'un programme national de bonne gouvernance, d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté, d'un plan d'action contre la corruption, ainsi que la création d'un observatoire national des élections. Ces programmes visent à consolider l'Etat de droit, à impliquer les populations à la gestion des affaires publiques et à promouvoir leur mieux être.

Cet engagement et cette fidélité à la promotion des droits fondamentaux de l'homme sont au cœur de la politique conçue et mise en œuvre avec méthode et détermination par Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun. A cet effet, le concours de chaque citoyen a été jugé indispensable et est constamment sollicité. D'où l'importance accordée dans mon pays à la diffusion et à la vulgarisation de la déclaration universelle des droits de l'homme et des instruments juridiques spécifiques voisins dans toutes les couches de la population. D'où également, la multiplication encouragée et accélérée des associations et des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme.

Il s'agit d'enraciner dans les cœurs et les esprits au Cameroun, la culture démocratique sans laquelle il n'y a point de démocratie. Il s'agit également de promouvoir l'idéal de tolérance et d'acceptation de l'autre.

Mon pays bénéficie dans ces efforts du soutien du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale basé à Yaoundé. Ledit Centre apporte son appui technique à la finalisation du plan national d'éducation aux droits de l'homme en cours d'élaboration par le gouvernement.

Le Cameroun se félicite de la tenue des réunions de haut niveau sur l'évaluation 10 ans après, de la déclaration de Beijing sur les droits fondamentaux de la femme et celle de Copenhague sur le Développement

Il apprécie que lesdites réunions se soient appesanties sur ce fléau qu'est le VIH/SIDA et sur l'amélioration du bien-être des populations. Mon pays appuie fortement les recommandations adoptées par ces deux assises en février dernier et au cours de ce mois de mars 2005 à New York.

Monsieur le Président,

Les avancées réalisées en matière de protection des droits de l'homme doivent être accompagnées de mesures permettant d'annihiler toutes les forces de destruction ou de négation de l'humanité, tel que le phénomène terroriste. Les menaces et les graves atteintes qu'il fait peser sur les droits de l'homme, la démocratie, et bien entendu, la paix et la sécurité internationales sont réelles.

Nous sommes chaque jour convaincus qu'il est urgent qu'intervienne une prise de conscience par l'ensemble de la communauté internationale. La violence et le terrorisme sont inadmissibles. Toutefois, la lutte contre ces fléaux doit se dérouler dans le respect des normes juridiques fondamentales.

Sur ce point, le Cameroun partage l'avis du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme selon lequel, la meilleure stratégie à long terme pour isoler et vaincre le terrorisme, consiste entre autres, à promouvoir la démocratie et la justice sociale à travers le droit au développement.

Monsieur le Président,

En ce nouveau millénaire, notre commission devrait se fixer pour objectif central d'amener la communauté internationale toute entière à esquisser la meilleure stratégie possible pour aborder avec le maximum d'efficacité les défis qui l'interpellent dans le domaine des droits de l'homme.

Dans cette optique, le Cameroun voudrait exprimer sa confiance en notre Commission et à travers elle, en l'ONU, en ses Etats membres et en la société civile pour faire de ce troisième millénaire, celui de l'effectivité des droits de l'homme, et celui de la dignité humaine.

Je vous remercie./-